

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **7 juin 2010**

Décision n° **B-2010-1612**

commune (s) : Meyzieu

objet : Rue Jean Jaurès - Zone industrielle - Marché pour des travaux de construction du collecteur d'eaux pluviales - Autorisation de signer le marché

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 31 mai 2010

Compte-rendu affiché le : 8 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A.

Absents excusés : M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Philip (pouvoir à Mme Pédrini), Passi, Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mmes Dognin-Sauze, Gelas, M. Claisse (pouvoir à Mme Elmalan), Mme Peytavin, MM. Blein (pouvoir à M. Darne J.), Julien-Laferrrière (pouvoir à M. Bernard R), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Arrue, Lebuhotel.

Bureau du 7 juin 2010**Décision n° B-2010-1612**

commune (s) : Meyzieu

objet : **Rue Jean Jaurès - Zone industrielle - Marché pour des travaux de construction du collecteur d'eaux pluviales - Autorisation de signer le marché**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 mai 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par délibération n° 2009-0868 du 6 juillet 2009, le conseil de Communauté a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution des travaux de consultation du collecteur d'eaux pluviales.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 12 mars 2010, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises Rampa TP/Coiro pour un montant de 2 648 637,80 € HT, soit 3 167 770,81 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché pour les travaux de construction du collecteur d'eaux pluviales sous la rue Jean Jaurès - Zone industrielle à Meyzieu et tous les actes contractuels y afférents avec le groupement d'entreprises Rampa TP/Coiro pour un montant de 2 648 637,80 € HT, soit 3 167 770,81 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme C 4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme, individualisée sur l'opération n° 0561, le 31 mai 2010 pour un montant total de 3 750 000 € HT en dépenses.

3° - Le montant total à payer, soit 2 648 637,80 € HT, sera prélevé sur les crédits inscrits en dépenses, au budget annexe de l'assainissement - exercice 2010 pour 1 500 000 € HT et à inscrire sur l'exercice 2011 pour 1 148 637,80 € HT - compte 231 360 - fonction 222.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 juin 2010.